



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2022-2028

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

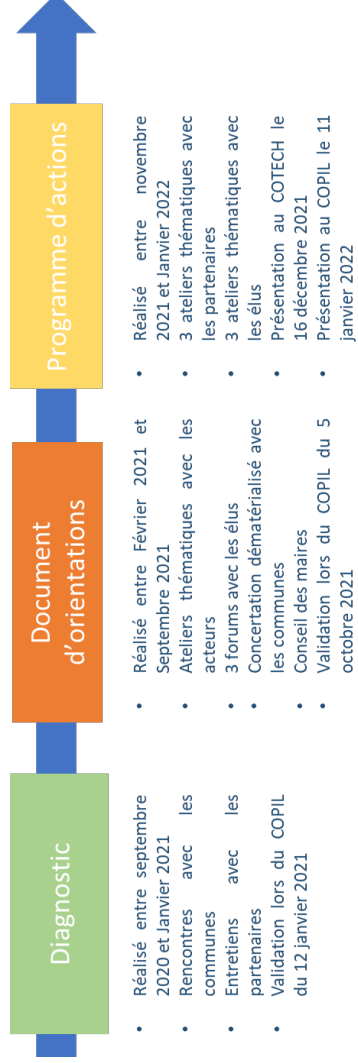


Un Programme Local de l'Habitat est une démarche de programmation qui vise à définir les besoins en logements et en hébergement pour les six prochaines années et à mettre en place les moyens pour les satisfaire.

La CoVe en quelques chiffres

- Territoire semi-rural / périurbain
- 25 communes réparties en 4 pôles, basés sur ceux définis dans le cadre du SCOT, pour une cohérence globale
- 69 812 habitants au 1er janvier 2018 dont 28 800 habitants dans la ville centre de Carpentras
- 30 380 résidences principales (soit 79% du parc de logement)
- 4 345 résidences secondaires (11% du parc de logements)
- 4 communes concernées par l'article 55 de la loi SRU : 1 carencée, 2 soumises au rattrapage et une exemptée.

Calendrier d'élaboration du PLH



Diagnostic

- Réalisé entre septembre 2020 et Janvier 2021
- Rencontres avec les communes
- Entretiens avec les partenaires
- Validation lors du COPIL du 12 janvier 2021

Document d'orientations

- Réalisé entre Février 2021 et Septembre 2021
- Ateliers thématiques avec les acteurs
- 3 forums avec les élus
- Concertation dématérialisée avec les communes
- Conseil des maires
- Validation lors du COPIL du 5 octobre 2021

Programme d'actions

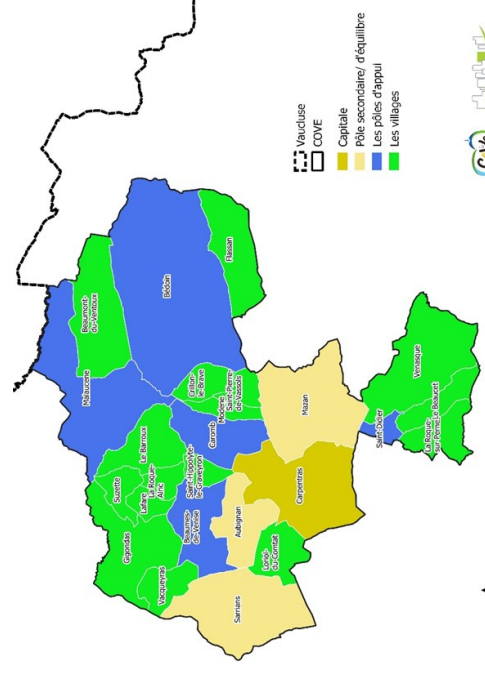
- Réalisé entre novembre 2021 et Janvier 2022
- 3 ateliers thématiques avec les partenaires
- 3 ateliers thématiques avec les élus
- Présentation au COTECH le 16 décembre 2021
- Présentation au COPIL le 11 janvier 2022

Définition des enjeux et des perspectives de développement territoriaux
Chiffres clés et dynamique de territoires

Elaboration des objectifs qualitatifs, chiffres et territorialisés
Travail sur les fiches communales

Approfondissement des orientations et objectifs
Travail sur l'opérationnalité des actions, fiches-actions et fiches-outils

Sectorisation du territoire de la CoVe



Capitale	41% de la population de la CoVe
Les pôles secondaires/d'équilibre (3)	26% de la population de la CoVe
Les pôles d'appui (5)	20% de la population de la CoVe
Les villages (16)	13% de la population de la CoVe

ÉVOLUTION DU PEUPEMENT

Une croissance démographique au ralenti ces dernières années, en lien avec un solde migratoire plus faible

+0,4% / an de croissance démographique entre 2013 et 2018, soit une dynamique 4 fois moins importante qu'entre 1999 et 2009 (+ 1,2% / an)

Des ménages entrants sur le territoire au profil familial

Une précarité socio-économique importante à l'échelle de la CoVe

74% des ménages peuvent prétendre à un logement social
Un taux de pauvreté de 21% contre 19,5% sur le Département
Un taux de chômage relativement élevé : 16,4% en 2017

Carpentras qui concentre les ménages avec les plus faibles revenus, et les ménages moins familiaux

Revenu médian de 19 150€ sur la CoVe, contre 16 920€ à Carpentras (source Filosofo 2017)

ENJEUX

Mener une politique de l'habitat en cohérence avec l'organisation du territoire

Accompagner la dynamique de croissance démographique en tenant compte des spécificités communales

Être attentif à la diversité de l'offre produite (types, gammes de prix, etc.)

LE PARC DE LOGEMENT

Un parc de logements en centres anciens avec des enjeux de réhabilitation

Une forte augmentation des résidences secondaires sur le territoire

4 345 résidences secondaires, soit 11% du parc de logements en augmentation de 4,1%/an entre 2013 et 2017 (source Insee 2017)

Un parc de logement vieillissant et potentiellement énergivore

45% des logements construits avant 1970 (source Insee 2017)
10,2% des résidences principales potentiellement indigne (PPPI 2015)

Un parc de logements vacants qui reste conséquent

3 662 logements vacants soit 9.5% du parc (source Insee 2017)

ENJEUX

Poursuivre les efforts de requalification du parc privé en privilégiant les interventions sur les noyaux durs de dégradation

S'interroger sur le développement important des résidences secondaires sur le territoire

Accompagner l'amélioration de la performance énergétique du parc immobilier (neuf et surtout ancien)

PRODUCTION DE LOGEMENTS ET MAÎTRISE FONCIÈRE



Une dynamique de construction qui s'accélère et portée par la ville-centre, mais avec un faible impact démographique.

2 392 logements commencés entre 2013 et 2018 soit 399/ an (source Sitadel 2013-2018), dont une majorité sont venus accroître le stock de résidences secondaires



Des autorisations de logements conformes aux objectifs du PLH 2,

3 334 logements autorisés entre 2014 et 2018 soit 556/ an (source Sitadel 2014-2019) pour un objectif de 3 500 dans le PLH 2014-2020



Une tendance au rééquilibrage des formes urbaines et une consommation foncière qui diminue

Une densité qui augmente: 5 logts/ha en 2013 contre 20 logts/ha en 2018

ENJEUX

Bien calibrer le développement de l'offre résidentielle

Optimiser les ressources foncières disponibles

Une stratégie foncière à poursuivre et à renforcer

LES DIFFÉRENTS MARCHÉS DU LOGEMENT

Un parc locatif social inégalement réparti et concentré sur la ville-centre

2 826 logements locatifs sociaux (LLS) (RPLS 2019), dont 1 545 LLS sur Carpentras soit 49% du parc de LLS total

Des exigences liées à la loi SRU pour 4 communes (dont une exemptée) et 2 en devenir

Le bilan de production de LLS du précédent PLH conforme aux objectifs attendus

Au total 838 logements LLS engagés entre mai 2014 et mai 2020 soit 140/ an en moyenne

Des transactions majoritaires dans l'ancien pour des maisons et des appartements

Une grosse différence entre les prix de l'ancien et les prix du neuf, notamment sur les logements collectifs

1600€/m² pour 80-90m² dans l'ancien et 2800€/m² dans du neuf

Une difficulté pour les ménages du 4^{ème} et du 5^{ème} quartile ou en dessous à atteindre l'accession neuve

ENJEUX

Un rééquilibrage nécessaire de l'offre en produisant du logement social

Un rééquilibrage de peuplement à opérer au sein même de l'offre sociale pour plus de mixité

Soutenir la rénovation du parc privé ancien qui représente la quasi-totalité des transactions pour le rendre/maintenir attractif

Développer une offre neuve auprès des ménages du 4^{ème} au 5^{ème} décile aujourd'hui peu desservis par l'offre neuve

REPOINDRE AUX BESOINS DES PUBLICS SPECIFIQUES



ENJEUX



Une hausse à prévoir des mutations dans l'ancien en raison du vieillissement des habitants
Des signes de précarité chez les personnes âgées avec des potentiels besoins en maintien à domicile



Enjeu de soutien de l'adaptation du parc de logements



1 141 allocataires adultes handicapés en 2019 soit 8,5% des allocataires CAF
Besoin d'encourager le développement d'une offre adaptée et d'identifier les ménages en situation de handicap



Développer une offre intermédiaire pour les personnes âgées (habitat inclusif, habitat partagé, intergénérationnel)



Adapter le parc de logement aux situations de handicap



Des jeunes ménages qui quittent le territoire et ont de réelles difficultés d'installation sur le territoire
Des jeunes avec des revenus moins élevés



Besoin d'encourager la production de logements abordables, sur l'ensemble du territoire pour maintenir les jeunes



Développer de petites typologies locatives y compris à très bas coût, en récupérant une partie des petites typologies vacantes



Des travailleurs agricoles, logés dans le diffus, dans des logements de mauvaise qualité, voire insalubres.



Créer et animer un partenariat avec les professionnels de l'agriculture, des accueils touristiques, les collectivités locales, afin de mieux structurer le secteur du logement des saisonniers agricoles.



Une offre en hébergements avec des taux d'occupation élevés
Des besoins identifiés de logements en « intermédiation locative » via la captation dans le parc privé



Poursuivre la production de logements abordables (PLAi et PLAi adapté)



Une aire d'accueil de 25 places à Carpentras renouvelée en 2015



Accompagner la sédentarisation par une offre d'habitat ou foncière adaptée

Le document d'orientations constitue la 2^e phase de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat . Il s'appuie sur le diagnostic et a été définie par les élus lors de plusieurs séances de travail entre mars et octobre 2021. Il vise à définir le projet politique de la CoVe en matière de logement et d'hébergement.

Le document d'orientations doit définir :

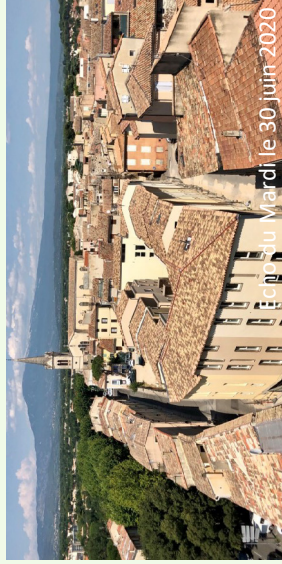
1—Les orientations à mettre en œuvre afin :

- D'assurer un développement raisonné et équilibré de l'offre résidentielle,
- De favoriser la diversité de l'habitat produit,
- D'améliorer la qualité du parc existant,
- De répondre aux besoins des publics spécifiques,
- D'apporter des réponses en adéquation avec les problématiques spécifiques locales.

2- Les objectifs de production de logements pour répondre aux besoins générés par les nouveaux et actuels habitants, puis par le desserrement des ménages etc..



La qualité des logements, au cœur des préoccupations des élus pour la politique communautaire



La qualité de l'offre (patrimoniale, urbaine, performance énergétique) des logements proposés est une priorité pour les élus et les acteurs de l'habitat. Au-delà de la production neuve de logements, les élus souhaitent améliorer le cadre de vie et l'attractivité des centralités. La qualité des opérations de logements et leur insertion devront être travaillées à l'échelle d'un projet global qui devra viser des créations de qualité, sobres en foncier, économes en énergie, respectant la richesse environnementale et paysagère de chaque commune et renforçant la qualité du cadre de vie. Les logements de bonne qualité doivent être accessibles au plus grand nombre et doivent être un instrument pour un meilleur « vivre-ensemble ».

Des perspectives de développement volontaristes et réalistes



Les évolutions démographiques attendues

le taux d'accroissement annuel a été fixé à **0,64% / an** entre 2022 et 2028, soit un gain de **2 764 habitants**.



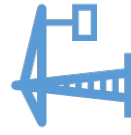
Ce taux a été ventilé à l'échelle des communes par typologie de polarité du SCoT à savoir : **Capitale, les pôles secondaire/ d'équilibre, les pôles d'appui et les villages**

Principe de définition

Un **taux intermédiaire** entre la croissance passée (+0,4% / an entre 2014 et 2019) et les objectifs du SCoT (1%/an entre 2014 et 2035)

Des besoins en logements construits en compatibilité du SCoT

Pour répondre aux besoins de l'apport de population estimé à horizon 2028 le PLH fixe un objectif de production de **2 082 logements** entre 2022 et 2028, soit **350 logements** par an. **Cet objectif se décline** entre :



la production nouvelle de logement à hauteur de **1 662 logements** soit **277 logements** par an.



La remise sur le marché de logement vacant fixé à **420 logements**, soit **70 logements** par an

Détails des objectifs de production de logements

Logique de recentrage de la production sur Carpentras

Définition d'un **taux de résidence secondaire** sur la production neuve:

- Maintenir en dessous de 20% ou limiter à 20% maximum sauf sur Bédoin et Malaucène (25%)

Définition d'un **taux maximum de logement en individuel pur** pour diversifier l'offre par les formes urbaines et inciter à la maîtrise foncière

- Pour la capitale : 25% maximum
- Pour les pôles secondaires : 40% maximum
- Pour les pôles d'appui : 50% maximum
- Pour les villages : 60% maximum

	Production neuve (2022-2028)		Objectifs du PLH (2022-2028)	
	Nombre de logements à produire	Dont lié au renouvellement du parc	Nombre logements à sortir de la vacance entre 2022-2028	Total objectifs logements
Capitale	606	79	201	807
Pôle secondaire/d'équilibre	469	48	86	555
Les pôles d'appui	359	39	84	443
Les villages	228	22	48	276
COVE	1662	277	420	2082
			70	347

Une diversification de l'offre adaptée aux besoins



586 logements locatifs sociaux (publics et privés) sur la période 2022-2028

Prioritaire sur les communes SRU déficitaires

- 40% de LLS à produire sur Carpentras
- 50% de LLS à produire pour Aubignan, Mazan
- 33% de LLS à produire pour Sarrians

Maintien du taux fixé par le SCoT et le précédent PLH sur les communes SRU « en devenir »

- 30% de LLS à produire pour Caromb
- 20% de LLS à produire pour Bédoin

Maintien du taux fixé par le SCoT dans les villages et les pôles d'appui

- 10% de LLS pour les villages
- 15% pour les autres communes des pôles d'appui (hors Bédoin et Caromb)

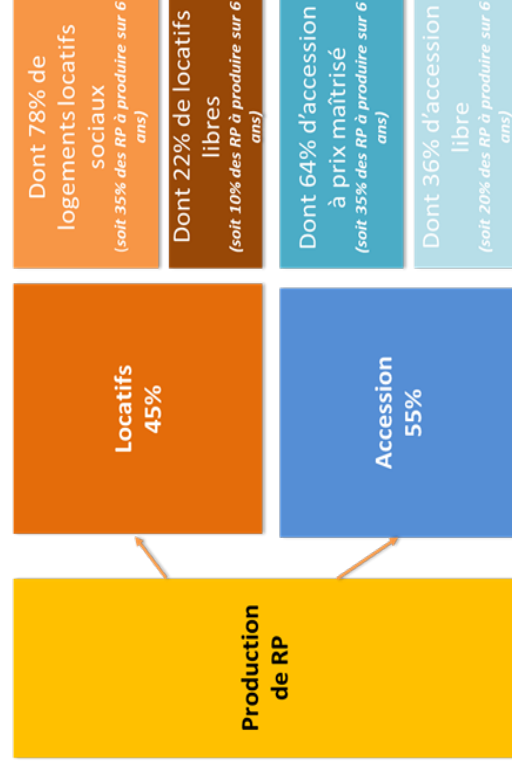
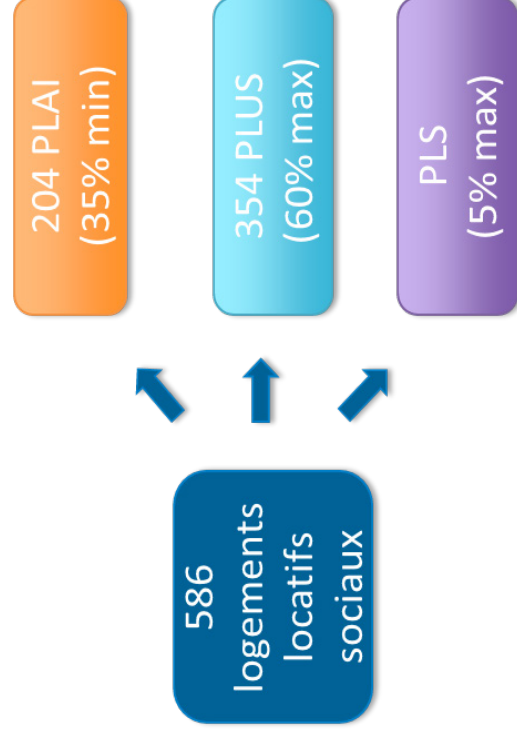
Taux de logement PLS à 5% à mobiliser dans le cadre d'un projet, si la commune le souhaite

20% d'objectifs sur des petites typologies (T2)

Taux d'accession aidée dans la production globale

- 35% des résidences principales (RP) à produire sur 6 ans, soit 116 logements en accession abordable

Objectifs de répartition de la production de logement locatif social



Des orientations qualitatives pour guider l'action du PLH



Orientation transversale : Assurer le développement d'une offre de logements plus qualitative

1

Reconquérir l'habitat existant dans les centres anciens

Lutter contre la vacance structurelle

Améliorer la performance énergétique des logements

Suivre et intervenir sur les copropriétés fragiles

Lutter contre l'habitat indigne

2

Maîtriser et diversifier le développement de l'offre résidentielle

Calibrer et répartir géographiquement l'offre de logements

Limiter l'étalement urbain par une bonne maîtrise du foncier

Diversifier l'offre résidentielle pour répondre à l'ensemble des ménages

Développer des pratiques innovantes

3

Déployer et adapter l'offre en logements et en hébergement pour les publics spécifiques

Répondre aux besoins des ménages vieillissants

Proposer une offre adaptée à la spécificité des jeunes afin de les maintenir sur le territoire

Améliorer la réponse aux besoins liés au handicap

Renforcer l'offre en hébergement et en logements pour les personnes défavorisées

Mettre en œuvre la réforme des attributions de logements sociaux sur le territoire

Trouver des réponses aux besoins des travailleurs saisonniers agricoles

Répondre aux besoins des gens du voyage

4

Conforter le rôle de la CoVe dans la mise en œuvre et le suivi de la politique Habitat

Développer le rôle d'appui de la CoVe auprès des communes

Assurer le pilotage opérationnel du PLH et animer la politique Habitat

Observer, évaluer et animer la politique de l'habitat

Les cinq orientations sont déclinées en 16 fiches-actions, qui présentent les interventions nécessaires pour répondre aux enjeux de manière opérationnelle. Ce programme d'actions donne donc une valeur opérationnelle au PLH, permettant à la CoVe et à ses communes de répondre solidairement aux objectifs de la politique locale de l'habitat définis dans le document d'orientations.

16 actions :

- Nouvelles ou à poursuivre
- Territorialisées
- Calibrées financièrement
- Echelonnées dans le temps
- Identifiées par des indicateurs de suivi

Des fiches-communes :

- Chiffres-clefs
- Objectifs quantitatifs et qualitatifs
- Potentiels d'urbanisation

Des fiches outils:

- Les outils en matière d'habitat
- Les outils d'aménagement et de participation d'urbanisme
- Les outils fonciers

Reconquérir l'habitat existant dans les centres anciens
Action 1. Réduire la vacance existante
Action 2. Poursuivre la lutte contre les logements indignes
Action 3. Améliorer la performance énergétique des logements
Action 4. Suivre et intervenir sur les copropriétés fragiles
Maîtriser et diversifier le développement de l'offre résidentielle
Action 5. Limiter l'étalement urbain par une bonne maîtrise du foncier
Action 6. Expérimenter de nouveaux dispositifs et encourager les pratiques innovantes
Action 7. Diversifier l'offre résidentielle pour répondre aux besoins de l'ensemble des ménages
Déployer et adapter l'offre en logements et en hébergement pour les publics spécifiques
Action 8. Soutenir des actions en faveur du logement des personnes âgées
Action 9. Proposer une offre adaptée à la spécificité des jeunes afin de les maintenir sur le territoire
Action 10. Améliorer la réponse aux besoins liés au handicap et à la mobilité réduite
Action 11. Renforcer l'offre en hébergement et en logements pour les personnes défavorisées
Action 12. Mettre en œuvre la réforme des attributions sur le territoire
Action 13. Trouver des réponses aux besoins des travailleurs saisonniers agricoles
Action 14. Répondre aux besoins des gens du voyage
Conforter le rôle de la CoVe dans la mise en œuvre et le suivi de la politique habitat
Action 15. Développer le rôle d'appui de la CoVe auprès des communes
Action 16. Observer, évaluer et animer la politique de l'habitat

Orientation transversale: Assurer le développement d'une offre de logements plus qualitative



1

Réduire la vacance existante

Pilote(s) : CoVe

Partenaires : Communes, DDT, ANAH, opérateurs OPAH, financeurs de l'OPAH, bailleurs privés, investisseurs

Information	Fiscalité
<ul style="list-style-type: none"> • Auprès des propriétaires • Auprès des communes • Auprès des bailleurs privés 	<ul style="list-style-type: none"> • Taxe d'habitation pour les logements vacants sous initiative communale • Déductions fiscales pour les logements conventionnés des bailleurs privés
<ul style="list-style-type: none"> • Subventions • Via les OPAH 	
<ul style="list-style-type: none"> • Encourager le soutien financier à l'acquisition-amélioration pour les bailleurs sociaux publics 	

3

Améliorer la performance énergétique des logements

Pilote(s) : CoVe,

Partenaires : Communes, Propriétaires bailleurs, bailleurs sociaux, opérateurs (ALTE, Soliha 84)

- Communiquer sur les dispositifs, les aides existantes et mettre en œuvre le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) sur le territoire
- Maintenir les aides en direction des propriétaires dans le cadre des OPAH et du PIC
- Réflexion pour proposer des aides financières pour inciter les bailleurs sociaux publics à produire des logements très économes en énergie ou utilisant des énergies renouvelables

2

Poursuivre la lutte contre les logements indignes

Pilote(s) : CoVe, Communes

Partenaires : Soliha 84, ARS, Communes, Cellule LHI de Carpentras, partenaires du PDLHI, Guichet unique du signalement LHI (ADIL).

Information
<ul style="list-style-type: none"> • Auprès des habitants et des communes
<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les outils de lutte contre le logement indigne
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'OPAH RU, Action Cœur de Ville à Carpentras, OPAH multi-sites, RHI, définition périmètre ORI)
<ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter le Permis de louer à Carpentras

4

Suivre et intervenir sur les copropriétés fragiles

Pilote(s) : CoVe,

Partenaires : Syndicat de copropriétés/copropriétaires, syndics, opérateurs, Anah

- Finaliser l'OPAH Copropriété Zola à Carpentras
- Conserver ou intégrer un volet « copropriétés » dans les OPAH-RU et OPAH multisites
- Capitaliser sur l'OPAH Copropriété Zola avant de déployer d'autres dispositifs pour l'amélioration des copropriétés (ETEHC, POPAC, etc...)

ORIENTATION 2 : MAITRISE ET DIVERSIFIER LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE RÉSIDENIELLE



5 Limiter l'étalement urbain par une bonne maîtrise du foncier

Pilote(s) : CoVe, Syndicat du SCoT
Partenaires : Communes, EPF, Bailleurs sociaux

- Traduire de manière opérationnelle le PLH dans les documents d'urbanisme
- Renouveler la convention multi-sites avec l'EPF
- Faire évoluer le règlement d'intervention financière pour la production de logements locatifs sociaux et le règlement de garanties d'emprunt
- Analyser et communiquer sur l'observatoire du foncier

6 Expérimenter de nouveaux dispositifs et encourager les pratiques innovantes

Pilote(s) : CoVe,
Partenaires : Communes, Bailleurs sociaux

- Inciter à la réalisation d'opérations innovantes par le financement d'appels à projets
- Accompagner les communes dans le cadre d'opérations d'aménagement pour la création de logements de qualité
- Faire une étude d'opportunité d'une SPL ou autre société d'aménagement
- Proposer une prime pour les logements publics sociaux possédant le label « Bâtiment Biosourcé »

7 Diversifier l'offre résidentielle

Pilote(s) : CoVe,
Partenaires : DDT, ANAH, Bailleurs sociaux, Communes

- Lancer une nouvelle OPAH multi-sites
- Développer l'offre en logements pour les bailleurs privés en maintenant les aides financières via les OPAH et en facilitant le conventionnement sans travaux
- Développer l'offre en logements pour les bailleurs sociaux en proposant une prime pour les petits logements et les petites opérations
- Favoriser l'offre en accession sociale

ORIENTATION 3 : DÉPLOYER ET ADAPTER L'OFFRE EN LOGEMENT POUR LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

8 Soutenir des actions en faveur du logement des personnes âgées

Pilote(s) : CoVe, Syndicat du SCoT
Partenaires : bailleurs ou occupants, promoteurs, communes, Département

- Poursuivre l'octroi des aides pour l'adaptation des logements privés et le maintien à domicile
- Encourager la mise en œuvre de dispositifs innovants : intergénérationnel, inclusif, etc...
- Réfléchir à un maillage de l'offre adaptée sur le territoire

9 Proposer une offre adaptée à la spécificité des jeunes

Pilote(s) : CoVe,
Partenaires : DDT, DDETS, Conseil Départemental, Communes, CCAS, Bailleurs sociaux, Soligone,

- Améliorer l'information et l'orientation des jeunes (boussole des jeunes...)
- Subventions pour la création de logements destinés aux jeunes ménages
- Développer de nouveaux dispositifs adaptés pour les jeunes (Mobilisation parc social via la loi Elan...)

10 Améliorer la réponse aux besoins liés au handicap et à la mobilité réduite

Pilote(s) : CoVe,
Partenaires : Anah, DDETS, Conseil Départemental, Communes, CCAS, Bailleurs

- Réaliser une étude pour connaître les besoins selon les situations de handicap
- Maintenir la bonification pour la création de logements locatifs sociaux qui répondent au cahier des charges Handitoit.
- Aider les acteurs du territoire à mieux identifier les besoins de ce public

ORIENTATION 3 : DÉPLOYER ET ADAPTER L'OFFRE EN LOGEMENT POUR LES PUBLICS SPÉCIFIQUES



11 Renforcer l'offre en hébergement et en logements pour les ménages défavorisés

Pilote(s) : CoVe,

Partenaires : Anah, DDT, DDETS, Conseil départemental, Associations (Rheso, Soligone etc...), Bailleurs sociaux, Communes.

- Proposer une prime pour la création de PLAI adapté
- Maintenir les subventions aux associations qui œuvrent pour l'hébergement, le logement et l'accompagnement des publics précaires
- Définir les publics prioritaires et les objectifs de relogement dans le cadre des travaux de la CIL

13 Trouver des réponses aux besoins des travailleurs saisonniers agricoles

Pilote(s) : CoVe, Chambre d'agriculture, associations locales, MSA
Partenaires : Anah, DDETS, MSA, ADOMA, Etat, Communes, Associations locales

- Réaliser une étude de définition des besoins pour les saisonniers
- Expérimenter et développer des dispositifs pour créer de l'offre a destination des saisonniers agricoles

12 Mettre en œuvre la réforme des attributions sur le territoire

Pilote(s) : CoVe, DDETS, bailleurs publics sociaux

Partenaires : DDT, DDETS, Préfet du Vaucluse, Conseil départemental, Associations (Rheso, Soligone etc...), Bailleurs sociaux, Communes, CCAS.

- Organiser la 1^{ère} Conférence Intercommunale du Logement (CIL)
- Elaborer et mettre en œuvre le document-cadre de la Conférence Intercommunale du Logement, la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID).

14 Répondre aux besoins des gens du voyage

Pilote(s) : CoVe, DDETS, bailleurs publics sociaux

Partenaires : DDT, DDETS, Préfet du Vaucluse, Conseil départemental, Associations (Rheso, Soligone etc...), Bailleurs sociaux, Communes, CCAS.

- Accompagner vers le logement social classique
- Tester la création d'un terrain familial adapté à la sédentarisation des ménages identifiés

15 Développer le rôle d'appui de la CoVe auprès des communes

Pilote(s) : CoVe,

Partenaires : Communes et acteurs de l'habitat pouvant intervenir dans les ateliers

- Mettre en place un point d'étape annuel avec les communes
- Mettre en place des ateliers techniques avec les communes sur les questions liées à l'habitat, l'urbanisme et le foncier

16 Observer, évaluer et animer la politique de l'habitat

Pilote(s) : CoVe,

Partenaires Ensemble des partenaires et des élus

- Pérenniser le comité de Pilotage et le comité technique du PLH
- Communiquer sur les actions du PLH
- Poursuivre l'observatoire de l'habitat et y intégrer les indicateurs du 3ème PLH

ORIENTATION 4 : CONFORTER LE RÔLE D'ANIMATION ET DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE HABITAT